

DEVENIR CONTRÔLEUR DES ARMÉES



ÊTRE CANDIDAT, C'EST...

1 PASSER DES ÉPREUVES QUI :

- attestent que les futurs contrôleurs possèdent les connaissances universitaires et professionnelles nécessaires ;
- ne sanctionnent pas un niveau d'études ni ne confèrent de diplôme.

2 S'ENGAGER DANS UNE PRÉPARATION :

- qui nécessite un investissement sans faille 2 à 3 ans avant le concours ;
- avec une possible mise à disposition de 4 mois avant le concours.

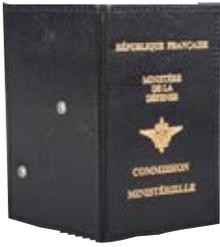
3 DÉMONTRER :

- de solides connaissances en droit, en économie et en matière de défense ;
- une capacité d'analyse, de réflexion et un esprit de synthèse ;
- des qualités rédactionnelles ;
- des positions personnelles, non limitées aux positions officielles.



LA VOCATION DU CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES

Le **Contrôle général des armées (CGA)** assiste le ministre de la Défense pour la direction du ministère en vérifiant, dans tous les organismes soumis à son autorité ou à sa tutelle, l'observation des lois, règlements et instructions ministérielles, ainsi que l'opportunité des décisions et l'efficacité des résultats au regard des objectifs fixés et du bon emploi des deniers publics (article D 3123-1 du code de la défense).



Le Contrôle général des armées (CGA) est un corps militaire, dirigé par un contrôleur général des armées, directement rattaché au ministre. Il est l'inspection générale et le service ministériel d'audit de la défense et apporte au ministre son expertise sur l'ensemble du

périmètre ministériel (armées, administration centrale, services déconcentrés et établissements publics).

SES MISSIONS

- **contrôle a posteriori**: des enquêtes donnant lieu à des rapports ;
- **contrôle sectoriel**: un suivi permanent des fonctions et organismes du ministère ;
- **contrôle d'accompagnement**: des missions d'appui ;
- **suivi des programmes d'armement** ;
- fonction de **commissaire du Gouvernement** auprès des entreprises d'armement ;
- **sauvegarde des droits** des personnes et des intérêts de l'État.



ÊTRE CONTRÔLEUR, C'EST...

INTÉGRER LE CORPS D'INSPECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- un corps à échelle humaine ;
- sans pyramide hiérarchique ;
- riche d'une grande diversité de profils ;
- directement subordonné au ministre de la Défense.

REmplir une grande variété de missions

- un champ d'action très large ;
- des investigations systématiques sur le terrain ;
- une participation à des missions interministérielles et internationales ;
- des interlocuteurs de tous niveaux ;
- la possibilité d'accéder à de hautes responsabilités dans et hors du ministère.

ÊTRE RESPONSABLE DE SES ÉCRITS

SERVIR AVEC LA GARANTIE D'UNE TOTALE INDÉPENDANCE

- un statut militaire ;
- pas d'assimilation aux grades des autres corps d'officiers ;
- une mobilité choisie ;
- une rémunération attractive.



Il y a, dans la carrière du contrôleur, une grande variété de « métiers » et une autonomie spécifique au contrôle. Il y a aussi l'opportunité de s'ouvrir sur l'extérieur et sur des domaines très différents, sans équivalent au ministère de la Défense.

Contrôleur des armées Olivier P.,
lauréat du concours 2015



DEVENIR CONTRÔLEUR LE CONCOURS DE CONTRÔLEUR ADJOINT DES ARMÉES

Peuvent être candidats :

- les officiers de carrière à partir du grade de commandant ou d'un grade correspondant ;
- les membres des corps de la fonction publique de l'État recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de l'École polytechnique qui, soit détiennent depuis au moins 4 ans ou ont détenu pendant 4 ans un grade d'officier dans la réserve opérationnelle ou dans l'armée active, soit ont accompli au moins 6 ans de service effectif au ministère de la Défense.

Il faut en outre :

- être âgé de 42 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours (sous réserve des dispositions prévues par le décret n° 77-788 du 12 juillet 1977) ;
- totaliser à la date du concours, pour les officiers de carrière, au moins 12 ans de service militaire dans l'armée active en qualité d'officier et, pour les autres candidats, 12 ans de service civil et militaire effectif ; les périodes de scolarité sont comptabilisées au titre des services requis.

LES ÉPREUVES

Admissibilité :

- un écrit (8h) sur un sujet portant sur les grandes problématiques sociales, économiques ou internationales du monde contemporain (titres I et II du programme) ;
- une note de synthèse sur dossier (4h) portant sur les matières du programme ;
- deux oraux de 30 minutes chacun, portant sur les titres I et II, suivis de questions.

Admission :

- un écrit (8h) sur le titre III ;
- un oral portant sur les matières du même titre ;
- un entretien avec le jury (30 minutes) portant sur des sujets d'actualité.

Chaque épreuve est notée sur 20. Sont déclarés admissibles les candidats qui obtiennent une moyenne au moins égale à 12 sur 20.

Le jury est composé de 4 contrôleurs généraux des armées et de 2 professeurs des universités, en droit et en économie.

LE PROGRAMME*

Titre I : droit et institutions

- Droit civil
- Droit constitutionnel et institutions politiques
- Droit international et droit communautaire
- Droit administratif et institutions administratives
- Finances de l'État
- Principes généraux de l'organisation judiciaire

Titre II : économie générale, entreprise et gestion publique

- Fonctionnement de l'économie contemporaine

- Stratégie, gestion et droit de l'entreprise
- Gestion de l'État et politiques publiques

Titre III : défense

- Notions générales sur la défense
- Organisation générale du ministère de la Défense
- Organisation et moyens des armées, de la DGA et du SGA
- Ressources humaines
- Ressources financières
- Équipements
- Base industrielle et technologique de défense



LE RECRUTEMENT DIRECT pour les colonels ou grades équivalents DANS LE GRADE DE CONTRÔLEUR DES ARMÉES

Cette voie peut être ouverte lorsque 3 recrutements de contrôleurs adjoints ont été effectués par concours.

LES CONDITIONS

- être officier de carrière, titulaire du grade de colonel ou d'un grade correspondant, ou bien administrateur civil hors classe, ou bien ingénieur en chef issu des corps civils recrutés par la voie de l'École polytechnique ;
- totaliser au moins 21 ans de service civil et militaire au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le recrutement ;
- détenir ou avoir détenu durant au moins 4 ans un grade d'officier dans la réserve opérationnelle ou l'armée active, ou bien avoir accompli au moins 6 ans de service effectif au ministère de la Défense.

LES ÉPREUVES

- un écrit (6 h) sur un sujet se rapportant à l'évolution des idées et des institutions politiques, sociales et économiques depuis le début de la seconde guerre mondiale ;
- une fiche de synthèse sur dossier ou document (4 h) se rapportant à des questions d'organisation, de législation ou d'administration militaire ;
- un entretien avec le jury (1 h) portant sur l'expérience professionnelle et la culture générale du candidat.

L'examen d'aptitude se déroule devant un jury de 4 contrôleurs généraux des armées désignés par le ministre de la Défense.



UNE PRÉPARATION SUR MESURE

Le Centre de préparation au concours (CPC), animé par un contrôleur général des armées et dépendant directement du chef du contrôle, **assure l'information des candidats et les accompagne, de septembre à janvier, vers la réussite aux épreuves.**

- Tronc commun de travaux écrits et de corrigés
- « Petits jurys » (épreuves orales blanches) dans les conditions du concours
- Conférences données par des contrôleurs sur des thèmes du titre III
- Soutien personnalisé de chaque candidat par un préparateur, membre du CGA.



Le CPC m'a permis de prendre conscience des critères de forme et de profondeur de réflexion qu'exige le concours.

Contrôleur adjoint
des armées Stéphanie M.,
lauréat du concours 2016



La plus-value de la préparation, c'est entre autres d'approfondir les problématiques du titre III, connaissances qu'on ne peut acquérir qu'au CPC.

Contrôleur adjoint des armées
Étienne K.,
lauréat du concours 2016

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) ?

PRENEZ CONTACT AVEC
LE SECRÉTARIAT DU CENTRE DE PRÉPARATION AU CONCOURS
au 09 88 68 21 82 ou au 06 74 97 59 48
Courriel : cga.cpc.fct@intradef.gouv.fr